

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

SEANCE DU JEUDI 7 MAI 2015

Le jeudi 7 mai 2015 à 21h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

Présents :

Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Aurore BIBRON, Carine MOREL

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Miguel CAMUS, Raymond LELIEVRE, Damien COUILLEAUX, Daniel GERAULT, Stéphane MANCEAU, Denis MARCHAND et Loïc JORRE.

Absents excusés : Sandrine RAMBAUD et René VAUGEOIS.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

ORDRE DU JOUR

- I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU ET DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 01/04/2015
- II. PROJET EOLIEN
- III. AFFAIRE COMMUNE DE COMMER/CONSEIL GENERAL-MORTIER ERWAN-MMA
- IV. VISITE SECURITE DE LA SALLE DES LILAS
- V. REFECTION FOSSE ET BROYAGE CHEMINS COMMUNAUX
- VI. VENTE TERRAIN AU CIL
- VII. RAPPORT ANNUEL SATESE 2014 : CONTROLE DES STATIONS
- VIII. QUESTIONS DIVERSES

I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU ET DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 01/04/2015

II. PROJET EOLIEN

Le maire rappelle les faits :

- Projet initial : construction de 6 Eoliennes par la SNC Ferme Eolienne de la Lande sur les Communes de Commer et de Martigné-sur-Mayenne.
- Contestation par les propriétaires du Château de Bourgon.

Le maire informe les membres du conseil municipal que la Préfecture autorise, par arrêté du 13 avril 2015, la SNC Ferme Eolienne de la Lande à exploiter :

- 2 éoliennes et un poste de livraison à Commer
- 1 éolienne sur la commune de Martigné sur Mayenne

III. AFFAIRE COMMUNE DE COMMER/CONSEIL GENERAL DE LA MAYENNE- MORTIER ERWAN-MMA

Suite à son accident de voiture sur la route Moulay-Commer survenu le 11 mars 2013, Erwan MORTIER s'est retourné contre le Conseil Général de la Mayenne pour le non entretien des routes.

Le Conseil Général de la Mayenne, ne jugeant pas être responsable de l'accident, se retourne contre la commune de Commer.

Au vue de la situation, le maire propose au conseil municipal de confier la défense des intérêts de la commune au cabinet VERMONT-TRESTARD-GOMOND-LAPORTE. Ce cabinet a été choisi par notre assureur GROUPAMA au titre de notre protection juridique

DELIBERATION: Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de confier la défense des intérêts de la commune au cabinet VERMONT-TRESTARD-GOMOND-LAPORTE.

Le maire informe qu'un mémoire a été rédigé par ce cabinet pour être ensuite notifié, après approbation du conseil municipal, au Tribunal.

DELIBERATION: Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le mémoire rédigé par le cabinet VERMONT-TRESTARD-GOMOND-LAPORTE.

IV. VISITE DE SECURITE DE LA SALLE DES LILAS

Une visite périodique de sécurité a été réalisée par les pompiers à la Salle des Lilas le lundi 30 mars 2015 en présence de René VAUGEOIS, délégué à la commission gestion des salles communales et des bâtiments communaux.

Après ce contrôle, la commission a émis un avis défavorable pour non vérification des installations techniques de la salle des Lilas.

Suite à cet avis, un contrôle électrique et gaz sera effectué par l'APAVE le mardi 19 mai 2015 en présence de René VAUGEOIS.

V. REFECTION FOSSE ET BROYAGE CHEMINS COMMUNAUX

1- Réfection d'un fossé au lieu-dit « Plate-Corne »

Raymond LELIEVRE, délégué à la commission voirie, informe le conseil municipal qu'il faut procéder à la réfection des fossés au lieu-dit « Plate-Corne ».

Deux sociétés ont soumis leur offre de prix pour la réfection des fossés :

- SARL LEMONNIER 623,76 € TTC
- ETA Loïc LOTTIN 750,00 € TTC

DELIBERATION : Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis de la SARL LEMONNIER pour un montant de 623,76 € TTC et autorise le maire à signer le devis.

2- Broyage des accotements des chemins communaux pour l'année 2015

Raymond LELIEVRE, délégué à la commission voirie, informe qu'il faut procéder comme chaque année au broyage des chemins communaux au printemps et en fin d'année.

Trois sociétés ont soumis leur offre de prix pour l'entretien annuel des chemins :

- SARL E.V.A 8 520.00 € TTC
- SARL LEMONNIER 7 776.00 € TTC
- GARNIER Frédéric 7 920.00 € TTC

DELIBERATION : Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis de la SARL LEMONNIER pour un montant de 7 776 € TTC et autorise le maire à signer le devis.

VI. VENTE TERRAIN AU CIL

Le maire informe le conseil municipal que le CIL est toujours intéressé par l'achat du terrain Drugeon.

Ce terrain regroupe 10 parcelles dont les références cadastrales sont section B parcelles n° 1596, 1599, 215, 1594, 1592, 1597, 1276, 1278, 1622 et 1625.

Lors de la réunion de conseil municipal du 26 février 2014, il avait été évoqué de vendre le terrain à 6 € TTC le m².

La vente d'une bande de terrain ayant été actée par d'autres riverains intéressés au prix de 23 € TTC le m², le maire propose donc au conseil municipal de revalider le prix de vente de ces parcelles à 6 € TTC le m².

DELIBERATION : Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Valide** la vente des terrains au CIL au prix de 6 € TTC le m²
- **Autorise** le Maire à signer l'acte de vente authentique et toutes les pièces se rapportant au dossier qui seront établis par Maître PILLEUX, Notaire, 13, rue de Verdun à MAYENNE.

VII. RAPPORT ANNUEL SATESE 2014 SUR LE CONTROLE DES STATIONS

Christelle BEAUDOUIN, déléguée à la commission assainissement, présente les rapports annuels 2014 réalisés par le SATESE suite aux contrôles des deux stations d'assainissement de la commune.

1) STATION DE LA LAGUNE

La SATESE a réalisé 3 visites de la lagune au cours de l'année 2014.

Les deux bassins présentent tous les signes d'un fonctionnement normal (couleur verte, absence d'odeur).

En sortie la qualité de l'eau traitée est médiocre en raison de la présence d'algues microscopiques (phénomène naturel), qui donnent au rejet une couleur verte marquée.

L'état des berges des bassins est dégradé par l'activité des ragondins. Des travaux de remise en état sont nécessaires. Christelle BEAUDOUIN informe que MR RUBLIER Yves a posé des piègeages à la lagune pour les ragondins.

Le recensement des connaissances patrimoniales du réseau de collecte communal a été effectué par la SATESE en cours d'année. Ces données montrent que des travaux sont nécessaires pour réduire les apports en eaux claires parasites.

2) STATION LITS PLANTES DE ROSEAUX

La SATESE a réalisé 2 visites aux lits de roseaux au cours de l'année 2014.

Malgré sa nature séparative, le réseau de collecte a été très sensible aux conditions de nappe haute et de la forte pluviométrie du début d'année.

Le débit moyen journalier mesuré dépasse la capacité nominale de la station de janvier à mars.

L'alternance de l'alimentation des filtres est bien respectée (3.5 jours d'alimentation pour 7 jours de repos). Les roseaux des deux étages sont bien développés, tant en taille qu'en densité. En sortie, la qualité de l'eau traitée satisfait aux exigences réglementaires.

Ce dispositif épuratoire est bien entretenu.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

➤ **Bulletin municipal édition 2015 :**

Christelle BEAUDOUIN, 1^{ère} adjointe au maire, présente le bulletin municipal 2015 élaboré par Aline LEBRETON, chargée de communication.

Christelle BEAUDOUIN a demandé un devis auprès de trois imprimeurs pour l'impression de 550 bulletins municipaux. Les devis remis sont les suivants :

- SARL LEPETIT 1 750.00 € HT
- IMPRIMERIE FUTUR 2 810.00 € HT
- COPIE ONE 2 777.50 € HT

Le coût de conception par la commune aurait été de 1 724 € sachant que le temps passé et les risques d'erreurs auraient coûté plus cher à la commune.

DELIBERATION : Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** l'impression du bulletin municipal 2015 par un imprimeur,
- **Valide** le devis de la Sté LEPETIT pour un montant de 1 750 € H.T et autorise le maire à signer le devis.

➤ **Modulaire Eiffage**

Des modulaires d'une dimension de 1m40 par 4 m sont proposés gratuitement par la Sté Eiffage.

Les autres coûts de ces modulaires est de 2 500 € qui correspondent au frais de démontage et de transport.

Le conseil municipal n'ayant pas l'utilité de ces modulaires ne donne pas suite.

➤ **ALSH : tarifs sorties exceptionnelles juillet 2015**

Monsieur Denis MARCHAND, délégué à la Commission Jeunesse, présente les deux sorties que Florent SEVIN, Directeur de l'ALSH, souhaite mettre en place au mois de juillet 2015.

Ces deux sorties sont les suivantes :

- JARDIN AQUATIQUE d'Evron – Mardi 7 juillet- 40 enfants maxi
- MUSEE ROBERT TATIN à Cossé le Vivien – Jeudi 16 juillet-40 enfants maxi

Pour ces sorties, il est proposé les tarifs suivants :

Quotient Familial	Tarif Sortie
QF < 599	10 €
QF de 600 à 899	11 €
QF à partir de 900 et +	12 €

Le conseil municipal soulève la problématique d'organiser les sorties en même temps que les deux semaines de camp déjà programmées ce qui amène à se poser la question s'il restera assez d'enfants à participer au centre et donc aux sorties programmées.

Avant de délibérer sur ces sorties, les conseillers demandent qu'un point soit fait avec Florent sur la fréquentation du centre pendant les deux semaines de camps déjà planifiées.

➤ **Budget COMMUNE : décision modificative**

M. le Maire présente au conseil municipal les modifications à apporter au budget primitif de la commune.

<i>Section de fonctionnement</i>			
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
70872	Remboursement de frais par les budgets annexes		6 000,00 €
722-OS			6 000,00 €
O23		12 000,00 €	
TOTAL de la décision modificative n°1		12 000,00 €	12 000,00 €
Pour mémoire BP 2015		920 261,40 €	920 261,40 €
TOTAL section fonctionnement après DM N° 1		932 261,40 €	932 261,40 €
<i>Section d'investissement</i>			
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
O21			12 000,00 €
TOTAL de la décision modificative n° 1		0,00 €	12 000,00 €
Pour mémoire BP 2015		578 420,00 €	685 502,66 €
TOTAL section investissement après DM N° 1		578 420,00 €	697 502,66 €

DELIBERATION : le conseil municipal valide, à l'unanimité, les modifications à apporter au budget Primitif de la Commune

➤ **Droit de préemption urbain**

 4 Rue de la Gare

DELIBERATION : le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas préempter.

➤ **SDEGM : extension d'un réseau électrique au lieu-dit « Les Landelles »**

Le maire informe que suite à une demande de certificat d'urbanisme pour la réhabilitation d'une ancienne maison d'habitation, le SDEGM nous a informés qu'une extension de réseau électrique d'environ 630 m est nécessaire pour un coût de 27 160 €. Il précise également que toute extension de réseau supérieur à 100 m reste à la charge de la commune.

DELIBERATION : Le conseil municipal refuse, à l'unanimité, que la commune prenne à sa charge l'extension du réseau électrique.

- **C.A.U.E 53** : Appel de cotisation 2015.
Le conseil municipal ne donne pas suite avec 12 voix contre et 1 abstention

- **Vérification équipements sportifs** : Le contrôle des équipements sportifs est obligatoire et doit avoir lieu tous les deux ans. La communauté de Communes propose une mutualisation avec plusieurs communes afin de réduire le coût de cette prestation.

DELIBERATION : le conseil municipal valide à l'unanimité la mutualisation avec le CCPM pour la vérification des équipements sportifs de la commune.

- **Sinistre sur le Chemin de la Hactière** : Le maire informe que nous avons reçu le chèque de l'assurance pour le remboursement du sinistre sur le chemin de la Hactière.

DELIBERATION : le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à encaisser le chèque de l'assurance.

- **Rassemblement des AFN et autres conflits** : rassemblement aura lieu le 8 mai à 10h45 devant le monument aux morts.

- **Chemin de Traverse** : une réflexion est à mener pour changer le nom de la Rue menant à l'Ecole pour des raisons pratiques.

- **Associations de Commer** : Damien COUILLEAUX, délégué à la commission des Associations, informe que toutes les associations de Commer ont été conviées à une réunion qui aura lieu le vendredi 29 mai à la salle de la mairie.

- **Atelier communal** : Les agents communaux ont exprimés leur souhait auprès du maire pour l'acquisition d'une remorque. En parallèle, les agents techniques ont effectué un inventaire du matériel en leur possession et dont ils n'ont pas l'utilité pour pouvoir être vendus.
Le conseil municipal, avec 8 voix contre et 4 abstentions, décide de suspendre tout achat de matériel pour l'instant.

Il est 01h00, la séance est levée

